

Laboratoire MIDAC	Conditions générales de ventes	Date de création	28.11.2017
	FOR_adm_011	Version	08/ 04.11.2024

1.Champ d'application

Les présentes conditions générales de vente/prestation de service (CGV) régissent les relations contractuelles entre Laboratoire MIDAC (LM) et ses Clients. Elles s'appliquent à toutes les prestations fournies par LM.

En réponse à une demande de prestation, LM adresse un devis comprenant une proposition technique et financière, qui constitue les conditions particulières venant modifier ou compléter les présentes CGV.

2.Commande et délai d'exécution

Toute commande passée à LM implique l'acceptation par le Client des présentes CGV et des conditions particulières figurant sur le devis, qui prévalent sur tout autre document du Client et notamment sur ses conditions d'achat.

Les délais de réalisation figurant sur le devis sont donnés à titre indicatif. L'exécution de la prestation pourra débuter après la bonne réception par LM des éléments nécessaires (bon de commande, échantillons, fiche de données de sécurité, tout autre document relatif à la commande ou à l'échantillon) et le cas échéant du règlement de l'acompte lorsque celui est mentionné dans le devis.

Le dépassement des délais ne donne pas au Client la faculté d'annuler la commande ou de refuser la prestation et ne peut donner lieu à retenue, compensation, pénalités ou dommages et intérêts. Toute condition particulière à une commande existante ne s'appliquera pas automatiquement aux commandes suivantes. Chaque offre de LM acceptée par le Client sera traitée comme un contrat distinct.

Toute prestation additionnelle demandée par le Client sur des échantillons reçus par LM, sera traitée comme une nouvelle commande, pouvant notamment impliquer de nouveaux délais indicatifs d'exécution.

3.Prix et conditions de paiement

Les prestations d'analyse sont réalisées au tarif accepté par le Client selon le devis en vigueur. Les prix sont établis sur la base des données fournies par le Client et pour des conditions normales d'exécution de la prestation.

Pour les prestations d'analyses, LM se réserve la possibilité d'appliquer une majoration des prix indiqués dans le devis dans l'hypothèse où des propriétés particulières des échantillons, inconnues au moment de l'établissement du devis, engendreraient des coûts supplémentaires pour l'exécution de la prestation. Les taxes applicables sont celles en vigueur à la date de facturation. En cas de défaut de qualité ou de quantité de l'échantillon, LM se réserve le droit de refuser l'exécution de la prestation, le Client dûment informé pourra procéder à la transmission d'un nouvel échantillon.

Le Client doit s'assurer, et garantit, qu'aucun échantillon ne représente un danger pour LM.

Sauf indication contraire, le paiement doit intervenir dans un délai de trente jours à compter de la date de facturation par virement.

LM pourra conditionner la validité de l'offre au paiement d'un acompte lors de l'acceptation du devis.

En cas de non-paiement à l'échéance de tout ou partie des sommes dues, LM sera en droit de réclamer, sans qu'une mise en demeure soit nécessaire, une pénalité de retard calculée par application du taux d'intérêt de la Banque Centrale Européenne ("à son opération de refinancement la plus récente") majoré de 10 points et une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40€, sans préjudice du droit pour LM de solliciter le remboursement de tous les frais occasionnés par le recouvrement, amiable ou contentieux, des sommes dues, supérieurs au montant de l'indemnité forfaitaire susvisée et de suspendre toutes les commandes en cours.

4. Fourniture des échantillons

Le Client doit mettre gratuitement à la disposition de LM les échantillons nécessaires à la réalisation de la prestation. Leur transport se fait sous la responsabilité et au frais du Client. Le LM ne prend pas en compte les échantillons corrompus.

La réception des échantillons se fait du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30, à l'adresse précisée sur le devis.

Le Client devra s'assurer de la conformité de l'échantillon, avec les lois et réglementation en vigueur concernant notamment leur marquage et les déchets dangereux, et s'engage à communiquer systématiquement à LM, par écrit avant la remise de l'échantillon, toutes informations utiles concernant notamment la sûreté et la sécurité des échantillons, leur transport et leur élimination, et ce compris toute caractéristique connue et/ou suspecte de toxicité et/ou de contamination, d'inflammabilité, risque d'explosion, et à informer LM sur les risques que les échantillons pourraient présenter pour les locaux, matériels, personnels de LM.

Le Client supportera tous les couts liés à l'élimination des déchets dangereux résultant de l'échantillon.

Pour toute réexpédition, les frais de transport sont facturés en sus. Les échantillons voyagent à l'expédition comme à la réexpédition sous la responsabilité et aux risques du Client.

LM ne peut en aucun cas être tenu pour responsable de la détérioration des échantillons, du seul fait de l'usage ou de l'expérimentation pour lesquels ils lui ont été confiés.

L'échantillon ou son reliquat est conservé par LM jusqu'à 30 jours, lorsque cela s'avère pertinent, la durée sera dépendante de la nature de l'échantillon, à compter de la réception du rapport d'essais par le Client.

5.Prestation sous accréditation Cofrac_Essais

Les rapports d'essais concernant les prestations couvertes par l'accréditation COFRAC_ESSAIS, portée disponible sur le site www.Cofrac.fr sous le n° 1-0019, sont émis sous couvert de l'accréditation COFRAC_ESSAIS, sauf accord contractuel documenté entre le Client et LM autorisant ce dernier à rendre le rapport hors accréditation. LM s'engage sur la qualité du résultat compte tenu de la mise en œuvre stricte et rigoureuse de la méthode accréditée. Le rapport d'essai présente le logo COFRAC_ESSAIS si celui-ci concerne au moins une méthode accréditée. Dans le cas où un rapport porterait sur des essais couverts par l'accréditation et des essais non couverts par l'accréditation, ces derniers seraient clairement identifiés. LM n'autorise pas ses clients à faire référence à son accréditation autrement que par la reproduction intégrale des rapports qu'il a émis. Tout usage abusif ou erroné de la marque d'accréditation constaté par LM sera signalé ; LM prendra tout action appropriée.

6.Prestation hors accréditation Cofrac_Essais

Les rapports d'essais concernant les prestations non couvertes par l'accréditation COFRAC_ESSAIS sont émis sans la référence à l'accréditation.

7.Prestation en sous-traitance

LM se réserve le droit de sous-traiter, le Client en sera préalablement avisé et LM obtiendra l'approbation du Client.

8.Résultats et rapport d'essai

Les résultats analytiques des prestations réalisées par LM sont fournis sous forme de rapport d'essais, établis en langue française, sous en-tête de LM au nom du Client.

Les rapports sont envoyés systématiquement par voie électronique au Client depuis des boîtes mail protégées. Le client se porte garant de donner une adresse mail personnel et garantissant l'intégrité des données réceptionnés. La signature de la présente CGV vaut accord du Client à : 1) Autoriser le LM à transmettre les rapports d'essais au format PDF par voie électronique, 2) A transmettre sans délai indu à LM les Nom/Prénom/adresses mails des destinataires autorisés. Par la présente CGV, le Client a été informé(e) par LM que cette forme de transmission ne constitue pas une garantie absolue de sécurité et confidentialité des données. Toutefois, tous les rapports sont transmis par voie électronique depuis des boîtes mail protégées par firewall, anti spyware, anti phishing, anti-virus. LM a mis en œuvre tous les moyens afin que les informations gardent leur intégrité au départ du laboratoire.

L'accord du client sur l'ensemble de ces dispositions valent convention de preuve.

Seuls les documents originaux et les copies certifiées conformes font foi vis-à-vis d'un tiers. Aucune modification ni altération ne pourront être portées sur ces documents après communication. La reproduction d'un document établi par LM n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Toute autre référence aux prestations de LM, doit faire l'objet d'un accord écrit préalable de LM.

9.Confidentialité, impartialité

Toutes les données sont la propriété du Client, LM s'engage à respecter toute confidentialité de ces résultats et à ne pas les divulguer à un tiers. La signature des présentes CGV valent accord par le Client à nous permettre de communiquer toutes informations le concernant et plus particulièrement lors d'audit, lors d'inspection par des autorités compétentes ou à la demande d'autorités judiciaires.

L'ensemble des collaborateurs de LM sont tenus au secret professionnel et signe la charte de Déontologie.

Depuis la transition du laboratoire vers la norme 17025 version 2017, le Laboratoire MIDAC s'engage dans le respect de l'impartialité sur l'ensemble de ses activités.

10.Réclamation

Toute réclamation fait l'objet d'un traitement écrit et suivi (fiche de non-conformité) et le Client a droit à l'information concernant sa réclamation. Toutes réclamations doivent être adressée par courrier recommandé avec accusé de réception (A/R) ou par mail à l'adresse suivante : Laboratoire MIDAC 85 C rue Nelson Mandela 59120 LOOS ou par mail : contact@midac-lab.fr.

La procédure de traitement des réclamations peut être transmise sur simple demande aux coordonnées ci-dessus. Un A/R sera obligatoirement transmis au client lui indiquant la prise en compte de sa contestation. Quel que soit l'issu du traitement, une réponse est systématiquement réalisée par écrit au Client.

Le Client disposera d'un délai de 30 (trente) jours calendaires à compter de la réception du Rapport d'essais pour formuler une objection aux résultats. Si le Client sollicite que l'analyse soit refaite, il en supporterera le coût dans le cadre d'une nouvelle commande. Une seconde analyse ne sera possible que si LM possède l'échantillon d'origine en quantité suffisante au moment de la réception de la réclamation du Client.

11.Responsabilité

Le Client ne pourra mettre en cause la responsabilité de LM que dans l'hypothèse où il démontrerait l'existence d'un dommage direct et immédiat résultant d'une violation fautive et intentionnelles de ses obligations dans le cadre de l'exécution du contrat et seulement s'il a adressé à la société sa réclamation par courrier recommandé avec accusé de réception dans un délai de 2 (deux) mois à compter de la découverte du préjudice.

Dans tous les cas dans l'hypothèse où la responsabilité de LM viendrait à être retenue, quelque soit la nature du dommage, le montant de réparations mises à sa charge, de quelque nature que ce soit, toutes sommes confondues, ne pourra en aucun cas excéder le plus faible montant entre : Un montant équivalent à dix (10) fois les honoraires payés pour la seule prestation faisant l'objet de la réclamation et 15 000€.

LM est couvert contre les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile par un contrat d'assurance souscrit auprès d'une compagnie notoirement solvable.

12.Attribution de juridiction

La loi applicable aux prestations de LM est la loi française.

En cas de contestation, le litige, de quelque nature qu'il soit, sera porté devant les tribunaux de Lille.